Assemblée Nationale : le groupe UDR dépose un amendement afin de réduire de 500 millions d'euros l'enveloppe colossale accordée aux associations immigrationnistes.

28/10/2024 à 19h08



PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT N° II-CF1406

présenté par

M. Ciotti, M. Allegret-Pilot, M. Allouche, Mme Barèges, M. Bloch, M. Chatx, M. Chavent, Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Lemoir, Mme Mamoudi, M. Michelet, M. Michoux, M. Trébuchet, Mme Vagliny et M. Verny

---

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	300 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	200 000 000
TOTAUX	0	500 000 000
SOLDE	-500 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement présenté par le Groupe UDR vise à réduire les crédits budgétaires affectés aux associations "pro-migrants" pour l'année 2025.

En 2022 ce sont plus de onze milliards d'euros qui ont été versé par l'État aux associations pour mener diverses politiques publiques.

> *Avec le @groupeudr, nous avons déposé un amendement afin de réduire de 500 millions d'euros l'enveloppe colossale accordée aux associations "pro-migrants".*
>
> *Pour réduire l'immigration, commençons pas réduire les budgets de ceux qui l'alimentent et l'encouragent !#PLF2025 pic.twitter.com/pZvvY953bp*
>
> *— Brigitte Barèges (@BrigitteBareges) October 28, 2024*